

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
14 AVRIL 2026**

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l'Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 11h00.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. |
| 2. Elizabeth FEE | 5. Claude GENDRON |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J PELLETIER |

ABSENT(S) : Astrid DANGOISSE

FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Marcella Davis-Gerrish

EST AUSSI PRÉSENT Benoit Tremblay, directeur général et greffier-trésorier et Matthieu Simoneau Greffier-trésorier adjoint sont également présents conformément aux dispositions du Code Municipal.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par la loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Renonciation à l'avis de convocation;
- 3. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour;
- 4. Patinoire réfrigérée – Octroi de contrat;
- 5. Régie de Coaticook (RIGDSC) – agrandissement - CPTAQ;
- 6. Club de conservation du Lac Massawippi – appui financier
- 7. Festival de Jazz de North Hatley – Appui financier
- 8. Fermeture du kiosque d'information touristique saison estivale 2026
- 9. Levée de l'assemblée

2026-04-14.117

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2026-04-14.118

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

MOI, CLAUDE GENDRON, PROPOSE

De renoncer à l'avis de convocation.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

3. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

2026-04-14.119

4. PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU les résolutions 2026-01-16.16 et 2026-02-02.34 donnant mandat à la direction générale de lancer l'appel d'offres publique en lien avec la construction de la patinoire réfrigérée;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un généreux don pour couvrir les dépenses de construction et d'entretien de la patinoire réfrigérée et une subvention de la MRC Memphrémagog;

ATTENDU QUE l'administration a lancé l'appel d'offres sur le SEAO et qu'elle a tenu l'ouverture des soumissions le vendredi 10 avril 2026;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
14 AVRIL 2026**

ATTENDU QUE l’architecte au dossier a procédé à la validation des soumissions;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Nom de l’entreprise	Conformité	Montant de la soumission avant taxes
Groupe Céleb inc.	Conforme	4 336 000,00 \$
Construction Guy Sébas inc.	Conforme	3 997 000,00 \$
Construction Sorel Ltée	Conforme	4 829 854,00 \$
Construction Alain Morin inc.	Conforme	4 258 638,27 \$
Construction Longer inc.	Conforme	3 887 500,00 \$

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D’accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit l’entreprise Construction Longer inc., au montant de 3 887 500,00 \$ plus taxes applicables pour la construction de la patinoire réfrigérée;

QUE la Municipalité autorise la Mairesse, Mme Marcella Davis et le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay à signer pour et au nom de la Municipalité tout contrat relatif à la réalisation du projet tel que convenu dans les documents de l’appel d’offres.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-04-14.120

5. RÉGIE DE COATICOOK (RIGDSC) – AGRANDISSEMENT - CPTAQ

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (la « Régie ») veut procéder à l’agrandissement de son lieu d’enfouissement technique (le « LET ») situé sur le lot 2 935 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, et se trouvant à l’intérieur de la zone agricole permanente (le « Lot 698 »);

ATTENDU QUE la Régie est déjà propriétaire du Lot 698;

ATTENDU QU’une partie du Lot 698 d’une superficie approximative de 23 hectares est déjà utilisée par la Régie pour l’exploitation de son LET, et ce, conformément à la décision de la CPTAQ rendue le 5 mars 1982 au dossier numéro 046178;

ATTENDU QUE la Régie dessert 22 municipalités, dont la Municipalité de North Hatley

ATTENDU QUE le LET atteindra sa capacité maximale d’ici l’année 2028 s’il ne fait pas l’objet d’un agrandissement;

ATTENDU QUE la Régie a présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (la « CPTAQ ») une demande d’autorisation visant l’agrandissement LET d’une superficie d’environ 25,5 hectares (dossier numéro 45064) (la « Demande »);

ATTENDU le Compte rendu de la demande et orientation préliminaire (« l’Orientation préliminaire ») rendu par la CPTAQ dans le dossier numéro 45064 en date du 2 décembre 2025;

ATTENDU QUE l’Orientation préliminaire indique que la CPTAQ considère essentiellement que la Demande doit être refusée;

ATTENDU QU’une rencontre avec la CPTAQ a été demandée par la Régie et que cette rencontre est prévue le 15 avril prochain;

ATTENDU QUE le LET est en opération depuis plus de 40 ans sans que cela n’ait d’impact sur les activités agricoles existantes dans le secteur et/ou sur leur développement;

ATTENDU QUE la Demande vise le prolongement de la durée de vie du LET et non une intensification de ses activités, le rythme prévu d’enfouissement demeurant le même;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
14 AVRIL 2026**

ATTENDU QUE sans l'agrandissement projeté du LET, les matières résiduelles devront être enfouies ailleurs et parcourir de plus longues distances, engendrant ainsi des coûts supplémentaires pour les citoyens de la Municipalité de North Hatley;

ATTENDU QUE l'agrandissement du LET est la meilleure option afin de maintenir le service de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles à un coût raisonnable;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

D'APPUYER la demande de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant l'obtention d'une autorisation pour l'utilisation, à des fins autres qu'agricoles, d'une partie du lot 2 935 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, soit pour l'agrandissement de son lieu d'enfouissement technique;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook pour l'en informer.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-04-14.121

6. CLUB DE CONSERVATION DU LAC MASSAWIPPI – APPUI FINANCIER

ATTENDU la demande de soutien présentée par le Club de conservation du Lac Massawippi pour l'ensemencement du lac et pour la tenue d'activités d'initiation à la pêche;

ATTENDU QUE cette demande a pour but de perpétuer les opérations d'ensemencement du lac Massawippi, assurant ainsi la pêche pour les générations futures;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE la Municipalité octroie une contribution de cinq cents dollars (500,00 \$), pour faciliter la réalisation de ces projets;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-91-959.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-04-14.122

7. FESTIVAL DE JAZZ DE NORTH HATLEY – APPUI FINANCIER

ATTENDU QUE la Municipalité a été sollicitée par NORTH HATLEY JAZZ pour l'obtention d'un soutien financier pour la conduite de leur mission pour l'année 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir les initiatives culturelles dans la Municipalité;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE la Municipalité octroi une aide financière de 5 000,00\$ \$ à l'organisme NORTH HATLEY JAZZ pour l'année 2026;

QUE la Municipalité appui le dépôt d'une demande de NORTH HATLEY JAZZ à la MRC Memphrémagog pour une demande de soutien financier

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
14 AVRIL 2026

2026-04-14.123

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 11h 09, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

Que la présente séance soit levée et fermée.

Marcella Davis-Gerrish
Mairesse

Benoit Tremblay
Directeur général

Je, Marcella Davis-Gerrish, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.